



CCAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-trois, le 2 mai, à 20 heures,

La Commission Administrative dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Stéphanie MARTINEAU.

Date de convocation de la Commission Administrative : le 24 avril 2023.

Étaient présents : MARTINEAU Stéphanie – OUVRARD Louissette – GARNIER Dominique – GRACINEAU Bernard – SAUPIN Marie-Annick – SELIN Bernadette - BECAUD Nicole - BERNARD Marie-Madeleine – formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : FAVREAU Laurent (pouvoir à Stéphanie MARTINEAU) - CASSARD Pierre (pouvoir à Louissette OUVRARD) - HERAUD Frédéric (pouvoir à Dominique GARNIER) - GIRAUDEAU Marcel - THAREAU-GUEYE Isabelle

Nombre de membres : en exercice : 13 Présents : 8 Votants : 11

N° 19/2023 : Réalisation d'un emprunt pour l'achat de la maison Bouquet

Dans le but de financer le projet suivant : Acquisition de la propriété Bouquet située 40 rue Pierre Nicolas Loué, et suite à l'avis du domaine du 17/03/2023 réf : 2023-85300-12007, il est proposé de solliciter un prêt à hauteur de 300 000 € frais de notaire inclus.

Après consultation de la Banque Postale, La Caisse d'Épargne, le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole, les offres reçues sont les suivantes :

Banque	Taux	Périodicité	Durée	Frais de dossier	Montant d'une échéance
La Banque Postale	Proposition reçue hors délai				
Caisse d'épargne	Ne peuvent pas faire de proposition				
Crédit mutuel	4.49 %	trimestrielle	15 ans	300 €	6 898.32 €
Crédit mutuel	4.58 %	trimestrielle	20 ans	300 €	5 746.11 €
Crédit agricole	4.31 %	trimestrielle	15 ans	300 €	6 815.18 €
Crédit agricole	4.41 %	trimestrielle	20 ans	300 €	5 614.60 €

La commission administrative, après délibéré, à l'unanimité (1 abstention de Louissette OUVRARD) :

VALIDE la proposition du Crédit Agricole avec les caractéristiques suivantes :

Montant : 300 000 €

Durée : 20 ans

Périodicité : Trimestrielle

Envoyé en préfecture le 03/05/2023

Reçu en préfecture le 03/05/2023

Publié le

ID : 085-268504115-20230502-192023-DE

Taux fixe : 4.41 %
Frais de dossier : 300 €
Caution de la commune à hauteur de 70 %

DELEGUE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des documents à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Laurent FAVREAU



Signé électroniquement par : Laurent
Favreau
Date de signature : 03/05/2023
Qualité : Président du CCAS
Venansault



CCAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-trois, le 2 mai, à 20 heures,
La Commission Administrative dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Stéphanie MARTINEAU.
Date de convocation de la Commission Administrative : le 24 avril 2023.

Étaient présents : MARTINEAU Stéphanie – OUVRARD Louissette – GARNIER Dominique – GRACINEAU Bernard – SAUPIN Marie-Annick – SELIN Bernadette - BECAUD Nicole - BERNARD Marie-Madeleine - formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : FAVREAU Laurent (pouvoir à Stéphanie MARTINEAU) - CASSARD Pierre (pouvoir à Louissette OUVRARD) - HERAUD Frédéric (pouvoir à Dominique GARNIER) - GIRAUDEAU Marcel - THAREAU-GUEYE Isabelle

Nombre de membres : en exercice : 13 Présents : 8 Votants : 11

N° 20/2023 : Acquisition de la propriété BOUQUET - 40 rue Pierre Nicolas Loué – cadastré AI 119

Madame la Vice-Présidente annonce le souhait d'acquérir le bien de l'indivision BOUQUET, cadastré AI 119 située 40 rue Pierre Nicolas Loué (maison d'habitation et terrain) étant entendu que la maison se situe dans le périmètre du projet du Parcours de Vie.

Vu l'avis du domaine du 17/03/2023 réf : 2023-85300-12007, il est proposé d'acquérir ce bien pour 300 000 € frais de notaire inclus.

La commission administrative, après délibéré, à l'unanimité décide :

DE VALIDER l'acquisition de la propriété BOUQUET située 40 rue Pierre Nicolas Loué, cadastré AI 119 pour un montant de 300 000 € frais de notaire inclus.

DELEGUE Monsieur le Président ou Madame GABORIAU, par délégation de signature en son absence, pour signer l'ensemble des documents à intervenir.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Laurent FAVREAU

Signé électroniquement par : Laurent
Favreau
Date de signature : 03/05/2023
Qualité : Président du CCAS
Venansault



CCAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-trois, le 2 mai, à 20 heures,

La Commission Administrative dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Stéphanie MARTINEAU.

Date de convocation de la Commission Administrative : le 24 avril 2023.

Étaient présents : MARTINEAU Stéphanie – OUVRARD Louissette – GARNIER Dominique – GRACINEAU Bernard – SAUPIN Marie-Annick – SELIN Bernadette - BECAUD Nicole - BERNARD Marie-Madeleine – formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : FAVREAU Laurent (pouvoir à Stéphanie MARTINEAU) - CASSARD Pierre (pouvoir à Louissette OUVRARD) - HERAUD Frédéric (pouvoir à Dominique GARNIER) - GIRAUDEAU Marcel - THAREAU-GUEYE Isabelle

Nombre de membres : en exercice : 13 Présents : 8 Votants : 11

N° 21/2023 : Mission de réalisation du projet Parcours de vie à Vendée Habitat

Monsieur le Président a pris contact avec Vendée Habitat, Office Public de l'Habitat de Vendée, afin d'envisager un projet de construction qui sera précisé ultérieurement, au niveau du quartier Val Fleuri sur les parcelles cadastrées AI 83, 87, 90P, 99, 109, 119, 121, 122, 123, 265 et 289.

La commission administrative, après délibéré, à l'unanimité décide :

DE CONFIER à Vendée Habitat la maîtrise d'ouvrage du programme de construction,

D'AUTORISER à Vendée Habitat l'accès aux parcelles pour procéder à toutes les études nécessaires,

DELEGUE Monsieur le Président pour signer l'ensemble des documents à intervenir dans ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Laurent FAVREAU

Signé électroniquement par : Laurent
Favreau
Date de signature : 03/05/2023
Qualité : Président du CCAS
Venansault



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt trois, le 2 mai, à 20 heures 00,
La Commission Administrative dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de Madame Stéphanie MARTINEAU.
Date de convocation de la Commission Administrative : le 24 avril 2023

Etaient présents : Nicole BECAUD - Marie-Madeleine BERNARD - Dominique
GARNIER – Bernard GRACINEAU - Stéphanie MARTINEAU – Louissette OUVRARD
– Marie-Annick SAUPIN - Bernadette SELIN

Absents : Pierre CASSARD (pouvoir Louissette OUVRARD) - Laurent FAVREAU (pouvoir
Stéphanie MARTINEAU) - Marcel GIRAUDEAU – Frédéric HERAUD (pouvoir
Dominique GARNIER) – Isabelle THAREAU GUEYE

Nombre de conseillers : en exercice : 13 Présents : 8 Votants : 11

N° 22/2023 : EHPAD LE VAL FLEURI – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHEMINEMENT ET LA FORUNITURE DE GAZ NATUREL

Madame La Vice-Présidente présente le groupement de commandes pour
l'acheminement et la fourniture de gaz naturel.

Pour rappel, la mutualisation de l'achat peut permettre d'effectuer plus
efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des
meilleurs prix.

Dans ce contexte, un groupement est constitué entre différentes personnes morales
et se matérialise donc par la conclusion d'une convention entre les membres du
groupement.

Les membres s'engagent contractuellement les uns envers les autres par la
signature de cette convention de groupement qui vise à définir les conditions de
fonctionnement du groupement de commandé créé pour un besoin récurrent, à
savoir l'acheminement et la fourniture du gaz naturel.

Le SYDEV se propose d'être le coordonnateur du groupement de commandes.

Après délibéré, la commission du C.C.A.S, à l'unanimité :

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour l'acheminement et la
fourniture de gaz naturel

Envoyé en préfecture le 05/05/2023

Reçu en préfecture le 05/05/2023

Publié le

ID : 085-268504115-20230504-222023-DE

DELEGUE Madame La Vice-Présidente pour signer les documents à intervenir.

Fait et délibéré à Venansault les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme, le 4 mai 2023

Mme La Vice-Présidente
Stéphanie MARTINEAU

Signé électroniquement par

Stéphanie Martineau

Date de signature : 05/05/2023

Qualité : CCAS Venansault

Vice-Présidente EHPAD Le Val

Fleuri

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois.